

# LE FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE DES 3RD'ANJOU

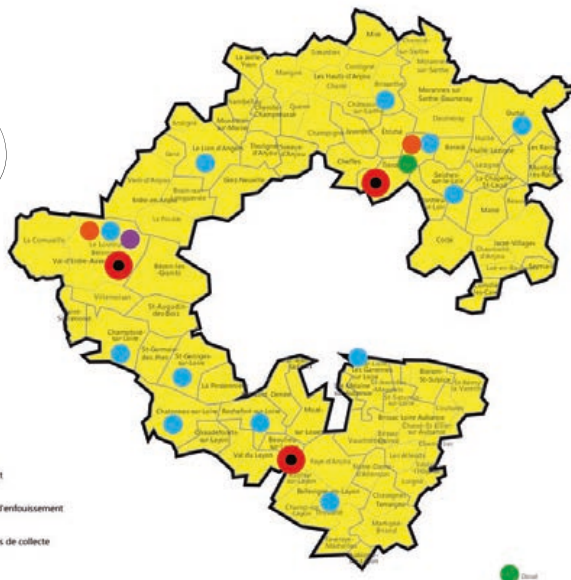
## Chiffres clés :

280 000 passages/an  
41 000 tonnes/an collectées

Les 3RD'Anjou disposent d'un réseau de **11 déchèteries** accessibles à tous les habitants du territoire.

Pour y accéder, vous devez être en possession d'une **carte service déchets** que vous pouvez vous procurer gratuitement (pour la 1ère dotation) en tant qu'habitant du territoire en remplissant un formulaire sur le site internet [www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr) (Votre carte déchèterie de votre ancien syndicat est toujours utilisable.)

Via le paiement de la redevance déchets, chaque foyer bénéficie de **18 entrées** en déchèterie par année civile. (Au-delà : facturation de 5€ par entrée via la redevance). Vous pouvez retrouver la localisation et les horaires des déchèteries sur le site internet [www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr)



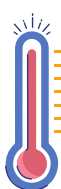
Avec près de **30 filières déjà existantes** au sein de nos déchèteries, nos équipes travaillent sur le développement de nouvelles filières dont le plâtre, le polystyrène, les menuiseries qui devraient voir le jour prochainement.

Le tri de vos apports dans les bennes adaptées permet d'une part de recycler ou de traiter les déchets dans les bonnes filières, et ainsi préserver les ressources, mais également de diminuer les dépenses, un déchet déposé dans la bonne filière coûtera moins cher que mélangé dans le tout-venant. Les agents d'accueil des déchèteries sont présents pour vous conseiller au mieux dans ces objectifs, merci de respecter leurs consignes.

## Écomobilier leur offre une deuxième vie ...

écomobilier

Les couettes, les oreillers, les sacs de couchage, les surmatelas et les coussins bénéficient d'une seconde vie sur notre territoire avec Écomobilier. Les matériaux qui les composent (textiles, mousse, fibres) présentent un excellent potentiel de **recyclage**. Pour valoriser ces déchets, apportez-les en déchèterie. Une fois collectés, ils seront recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.



## Attention en cas d'alerte canicule :

Les horaires peuvent changer dès le lendemain du déclenchement du niveau 3 "Alerte canicule" (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>) - Suivez les modifications horaires sur le site internet du syndicat. Le retour aux horaires habituels interviendra le jour suivant l'annonce de la levée de l'alerte.

